

(N° 82.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 JUIN 1909.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant la loi du 26 juin 1899, portant réorganisation du personnel des services administratifs, des officiers comptables du matériel d'artillerie, des adjoints du génie, du personnel du service de santé et du service vétérinaire.

(Voir les n^{os} 53, session de 1907-1908; — 28, session extraordinaire de 1908, de la Chambre des Représentants; — 79, session de 1908-1909, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte WERNER DE MERODE, Président-Rapporteur ;
STEURS, le Baron VAN REYNEGOM DE BUZET.

MESSIEURS,

Le Projet qui est soumis à vos délibérations a été voté par la Chambre par 101 voix contre une. Il n'a donné lieu, au sein de votre Commission, à aucune observation. Elle vous en propose donc l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
C^{te} WERNER DE MERODE.